



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# **CARTOGRAPHIE DES ZONES PROPICES À L'ÉOLIEN NOUVELLE-AQUITAINE**

***PRÉSENTATION CHARENTE***

*20/10/2022*

# Contexte national



## Conseil de défense écologique du 8 décembre 2020



## Instruction du Gouvernement du 26 mai 2021

### *Réaliser une cartographie de zones favorables au développement de l'éolien :*

- sécuriser l'atteinte des objectifs de la PPE et du Sradet
- **aider à la décision / non opposable / non contraignant**
- outil d'aide à l'instruction des projets

### Outil de planification énergétique :

- Planifier la trajectoire de développement des EnR, **outil prospectif**
- Définition de stratégies EnR des collectivités au développement éolien
- Ambition forte de prise en compte des enjeux environnementaux (biodiversité, paysage...).

**Qui repose sur des données objectives, disponibles à l'échelle régionale , publiques**



## Stratégie de l'État pour les énergies renouvelables en Nouvelle-Aquitaine



- **Principe d'un mix énergétique régional** « reposant sur une solidarité entre les territoires, en tenant compte des potentiels des gisements respectifs »
- **Pas de répartition uniforme** pour chaque filière sur le territoire régional
- **Principe de mobilisation des différents gisements pour les énergies renouvelables :**
  - selon les **projets des territoires** pour s'approprier et intégrer des unités de production, **les collectivités locales disposent de compétences et de leviers** (foncier, urbanisme, PCAET, recensement des gisements par exemple)
- **La filière éolienne compte** sur la capacité à suivre la trajectoire de production d'énergie renouvelable fixée par la PPE et le SRADDET
- **L'État privilégie les projets répondant à des critères qualitatifs** avec un haut niveau de prise en compte des enjeux environnementaux (biodiversité, paysage, bruit...) en respectant l'application de la séquence « Éviter – Réduire - Compenser »

# Le calendrier général



## Réunion d'aujourd'hui



Validation  
Stratégie en  
CAR

Prototypage

V2 du  
prototype

Restitution &  
adaptation  
prototype

Mise à  
disposition de  
la cartographie

circulaires

26 mai 2021



07/2021

01/2022

09/2022

10/2022

12/2022



# La méthode de construction du prototype

- 1. Identifier, traiter et hiérarchiser** l'ensemble des données
- Hiérarchiser **les enjeux**
- 3. Expliquer** les critères de classement
- Construire **les zonages**
- 5. Estimer** la cohérence du modèle
- 6. Tester** la robustesse





**Tester la robustesse** du prototype et des jeux de données avant le lancement de la phase de consultation : **3 DDT pilotes (23, 24 et 79)** sollicitées et **bilatérales techniques**

## Les objectifs de ce test :

- ✓ Valider l'**exhaustivité** des enjeux et jeux de données, la **pertinence** de la typologie et la **cohérence** des premiers résultats proposés,
- ✓ **Préparer, anticiper la consultation**
- ✓ **Identifier des pistes d'amélioration** et/ou des « lignes rouges »
- ✓ **Associer les parties prenantes** à la construction de la démarche :



Le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) Nouvelle-Aquitaine	Gestionnaire de réseaux électriques (RTE, ENEDIS, SRD et GEREDIS)
France Nature Environnement (FNE) Nouvelle-Aquitaine	DRAC Nouvelle-Aquitaine
Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)	ADEME Nouvelle-Aquitaine
Citoyens en Réseau pour des EnR en Nouvelle-Aquitaine (CIRENA) (1)	Agence Régionale d'Évaluation environnement et Climat (AREC) Nouvelle-Aquitaine
Syndicat des Énergies Renouvelables (SER) Nouvelle-Aquitaine	Pôle Régional EnR
Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine (service technique)	Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) (1)
France Énergie Éolienne (FEE) Nouvelle-Aquitaine	Centre Régional des Énergies Renouvelables (CRER) (1)

(1) conseillers pour le développement de projets éoliens et solaires photovoltaïques (Générateurs ex-Cocopeop)





# Les principes de construction du prototype

## ❑ **Déterminer des enjeux et les cartographier (zonage) :**

→ paysages et patrimoine / patrimoine naturel / Servitudes et contraintes techniques

## ❑ **Modèle non cumulatif :** l'enjeu le plus fort est retenu

## ❑ **Choix de ne pas intégrer les données de potentiel de vent**

## ❑ **Pas d'intégration des enjeux de raccordement**

## ❑ **Création de « Zones propices historiques équipées »**

→ Agrégation de cercles de rayon 500 m centrés sur les mâts autorisés (en fonctionnement ou non)

## ❑ **Exclusion de 500 m autour des zones habitées**

→ 75 % de la superficie régionale

→

→

→

# Les principes de construction du prototype



Identifier, traiter et hiérarchiser l'ensemble des données

**Utilisation uniquement de données existantes, objectives et exhaustives à l'échelle régionale**



≈ 130 Jeux De Données regroupés en 3 grandes familles

Catégories d'enjeux	Sous-catégories
Paysage et patrimoine	Paysages protégés (site remarquable, loi littoral)
	Patrimoine culturel (monument historiques, patrimoine mondial de l'UNESCO)
Patrimoine naturel (milieux naturels et biodiversité)	Milieux naturels protégés réglementairement
	Chiroptères
	Avifaune
Servitudes techniques et infrastructures	Radars météo France
	Aéronautique militaire
	Aviation civile
	Périmètres de protection – zones à risques
	Éloignement des infrastructures (réseau routier, électrique)
	Éloignement des habitations





**Hiérarchiser les enjeux** en affectant à chaque donnée une sensibilité à l'éolien terrestre

NON PRÉFÉRENTIELLE	Zone où le développement de l'éolien terrestre est peu, voire pas, favorable à une échelle macroscopique et nécessitant des études spécifiques dont les résultats semblent trop incertains	  <b>Zones propices</b>
ENJEU FORT	Zone où de forts enjeux ont été identifiés et devront être pris en compte	
ENJEU MODÉRÉ	Zone où des enjeux ont été identifiés et devront être pris en compte	
SANS ENJEU IDENTIFIÉ	Zone sans enjeux identifiés	

# Les principes de construction du prototype

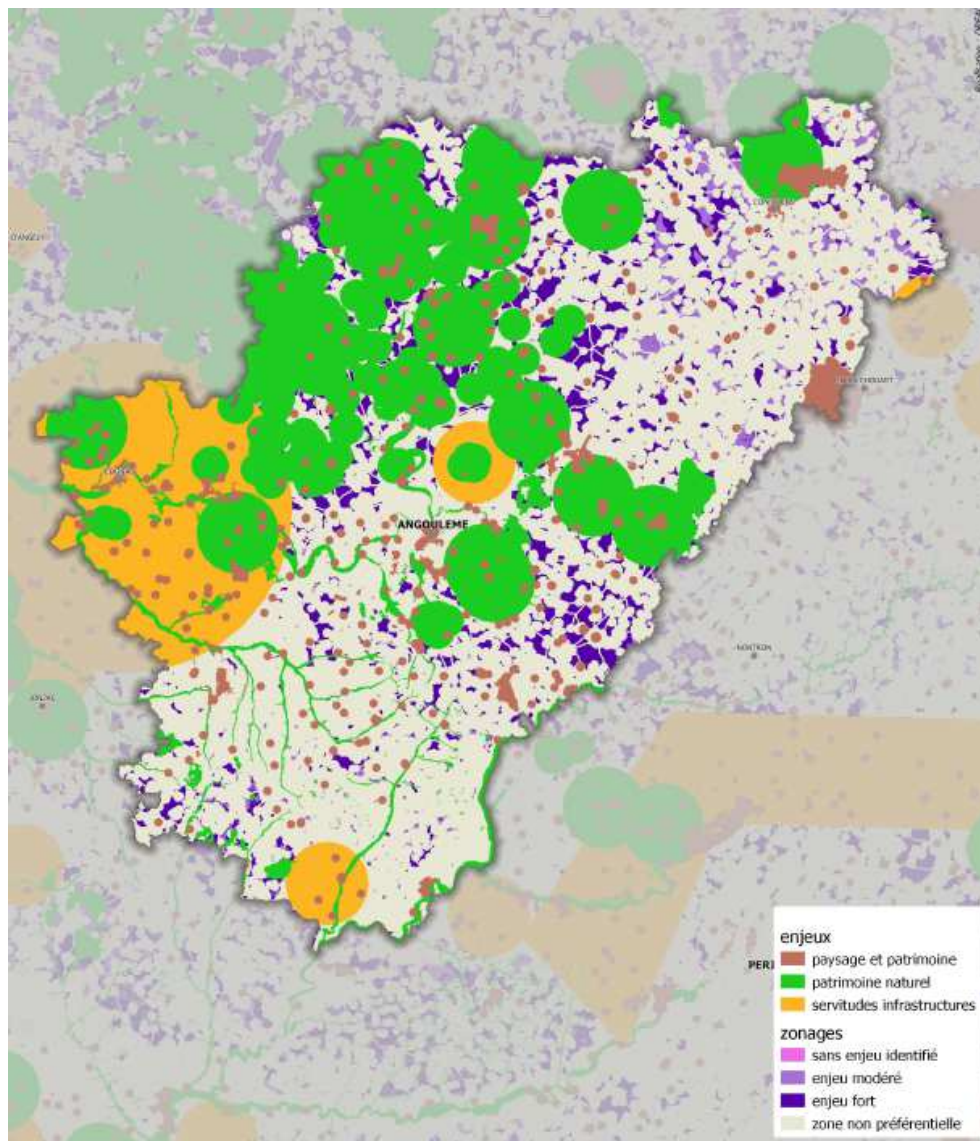
**Expliquer les critères de classement** des niveaux de sensibilité. Ainsi chaque enjeu ou contrainte est classé en fonction de l'impact potentiel d'un parc éolien sur ces espaces

## Un exemple

### Annexe 2 : Critères de classement des niveaux d'enjeu des différentes données

		Non préférentielle	Enjeu fort	Enjeu modéré	Sans enjeu identifié	Justification des enjeux
paysage et patrimoine	paysages protégés (sites remarquables, loi littoral) patrimoine culturel (monuments historiques, patrimoine mondial de l'unesco)	Zones d'exclusion (valeurs nationales ou universelles exceptionnelles reconnues en termes de patrimoine naturel et/ou historique) zones où les installations éoliennes sont interdites réglementairement. Zones dans lesquelles l'autorisation des projets ne saurait être octroyée sans compromettre les objectifs de protection réglementés des monuments naturels ou historiques malgré l'application de mesures de réduction et de compensation de leurs impacts	haut risque patrimonial, secteur à éviter	risque patrimonial modéré où l'étude d'impact devra prendre en compte très finement ces enjeux notamment en fonction de la topographie et des co-visibilités (le risque de saturation sera évalué dans les territoires où des parcs sont déjà présents)	risque patrimonial faible qui sera évalué par l'étude d'impacts	

# Les principaux enjeux



701 km<sup>2</sup> (8 %) de la Charente couverts par des enjeux  
**Paysage et Patrimoine, Patrimoine Naturel et  
Servitudes**

**Paysage et Patrimoine** : répartition sur l'ensemble du département (Monuments Historiques et sites patrimoniaux remarquables) répartis de manière homogène. Des sites classés et inscrits sont également présents au Nord-Est

**Patrimoine Naturel** : ZPS au Nord d'Angoulême et de ZSC au Sud. 2 ZPS (outarde canepetière) au Nord-Est et des zones de leks au Nord-Ouest et au Sud d'Angoulême. Zones tampons pour les chiroptères sur la partie Nord du département

**Servitudes** : aéronautiques civiles (trois aérodromes) et militaires avec un impact important à l'Ouest (BA de Cognac)

→ zones non préférentielles spécifiques

# Quid de l'existant ?



la cartographie est un outil prospectif non contraignant, non réglementaire et non opposable qui de surcroît ne s'applique pas à l'existant

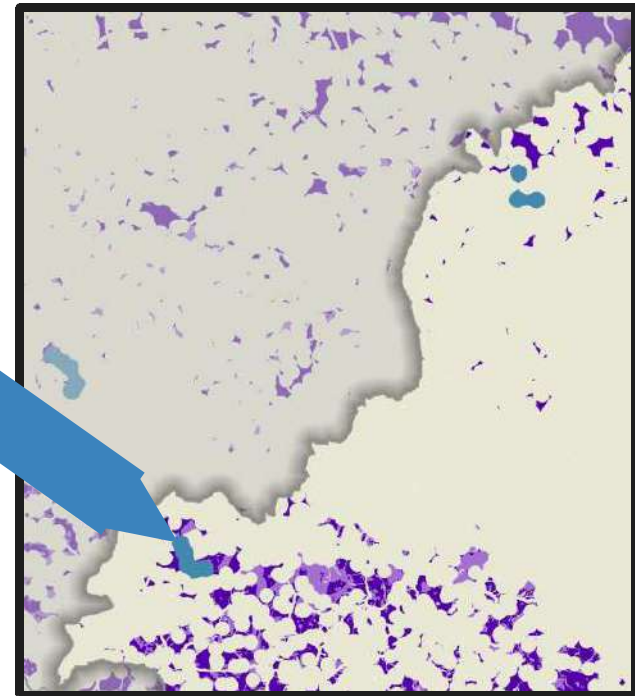
## Mâts autorisés (en fonctionnement ou non) :

Corpus réglementaire et connaissances scientifiques différents de ceux d'aujourd'hui. Études à l'échelle du projet

→ Création d'une couche spécifique dénommée « zone propice historique équipée » correspondant à l'agrégation de cercles de rayon 500 m centrés sur les mâts

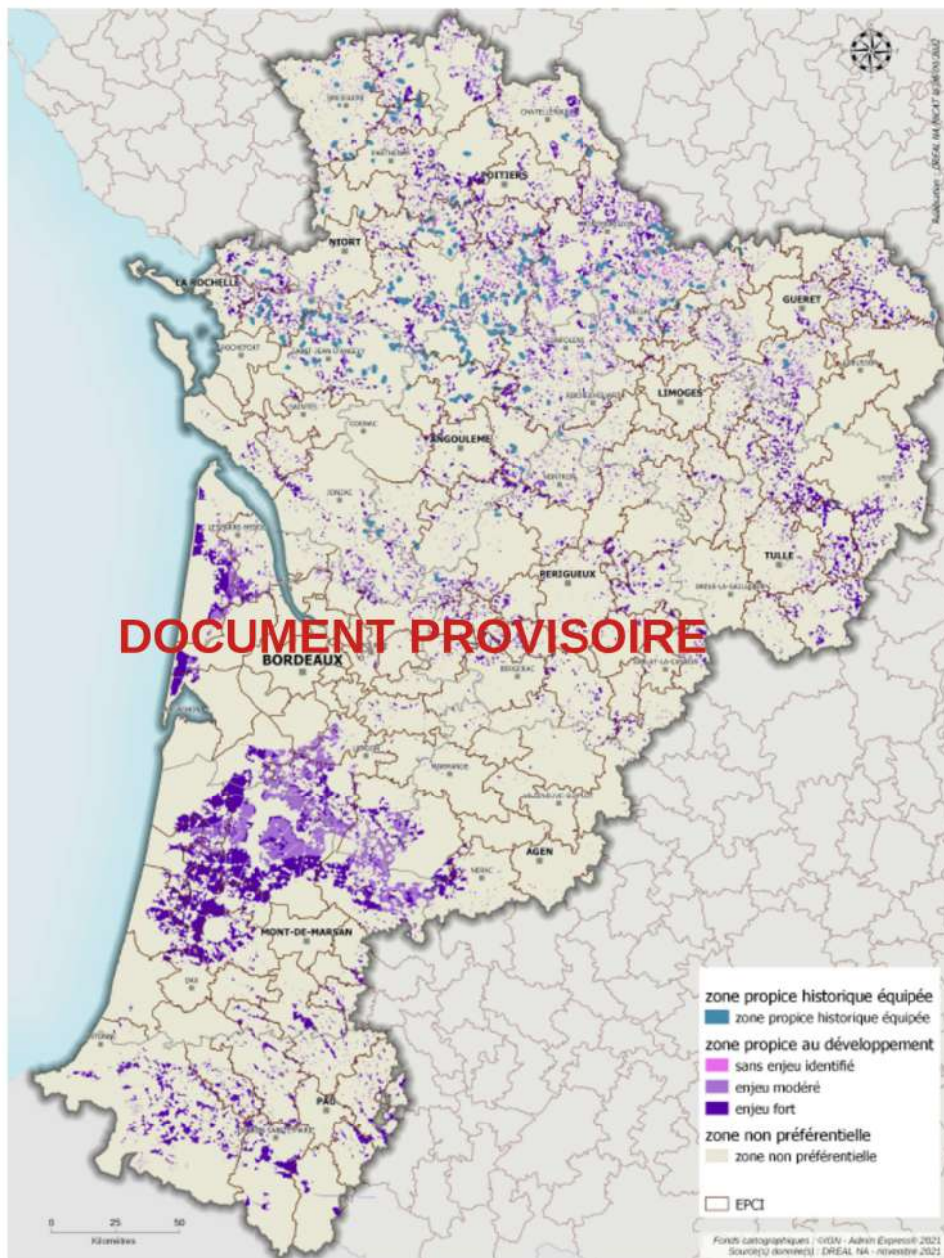
## Mâts en cours d'instruction :

Approche macroscopique des enjeux à l'échelle régionale qui n'interdit pas de mener des études à l'échelle de chaque projet et de dérouler la séquence ERC

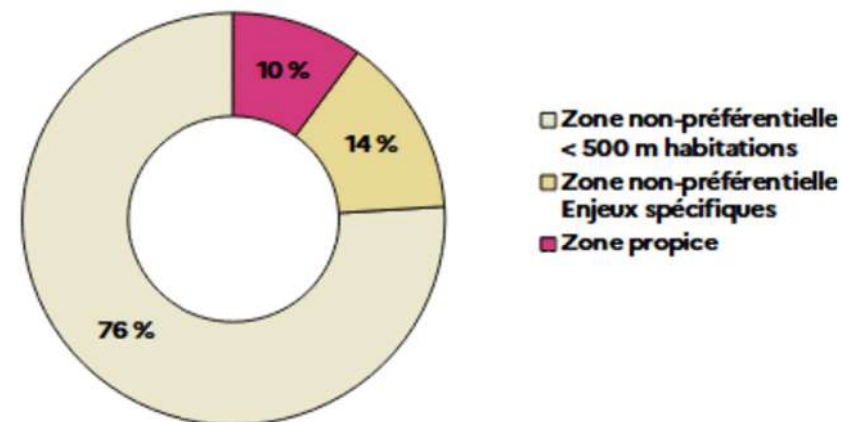




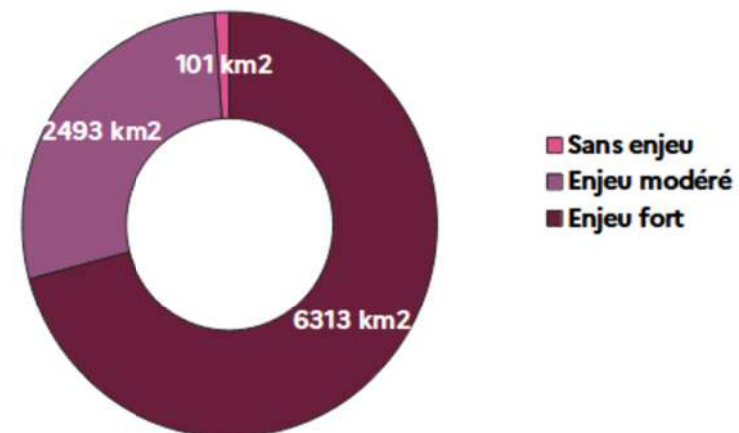
# Le résultat à l'échelle régionale



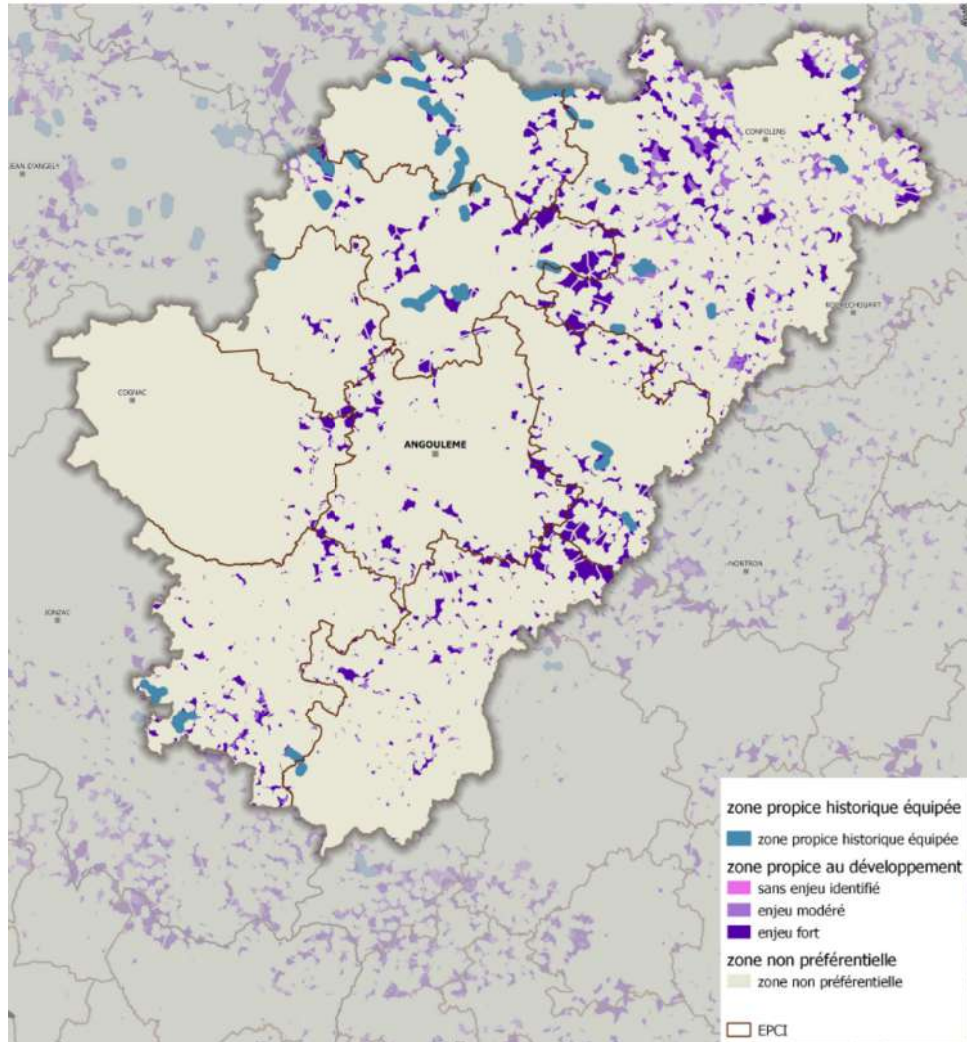
### Répartition des zonages



### Répartition des enjeux zone propice (en km2)

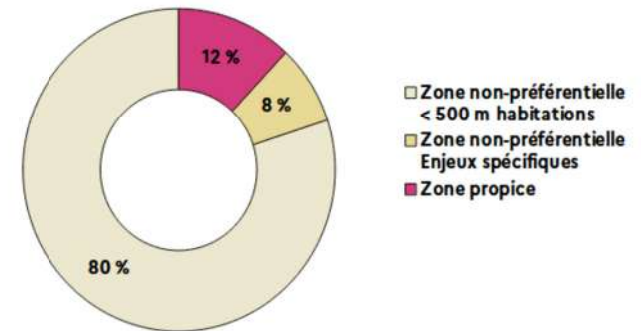


# Le résultat à l'échelle de la Charente



	Répartition des surfaces		
	Zones propices	Zone non préférentielle (enjeux spécifiques)	Zone non préférentielle (<500 m habitations)
Charente (16)	464 km <sup>2</sup>	701 km <sup>2</sup>	4 791 km <sup>2</sup>

## Répartition des zonages



## Répartition des enjeux zone propice (en km<sup>2</sup>)



**Puissance potentielle minimale en MW**  
 (nombre de mâts)

**Puissance potentielle maximale en MW**  
 (nombre de mâts)

16 Charente

187 (53 mâts)

378 (108 mâts)



# Les principes de construction du prototype

**En Nouvelle-Aquitaine**  
au 1<sup>er</sup> janvier 2022

**601 mâts**  
en fonctionnement

**1 330 MW**  
de puissance installée

**1851 MW**  
autorisés pas encore en  
fonctionnement

Objectif SRADDET à 2030  
**4 500 MW**



## Estimer la cohérence du modèle

par rapport aux objectifs du SRADDET Nouvelle-Aquitaine

**Puissance nécessaire supplémentaire pour  
atteindre l'objectif SRADDET à 2030 :**

**+ 1319 MW**

## En Charente (au 1<sup>er</sup> janvier 2022)

	Parcs en fonctionnement	Parcs autorisés pas encore en fonctionnement	Parcs rejetés/refusés	Parcs en instruction	Total autorisé au 1 <sup>er</sup> janvier 2022
Puissance (MW)	214	358,6	385,5	154,4	572,6
Nombre de mâts	95	119	112	33	214



# L'estimation des potentiels issus de la V2 du Prototype

**Conversion de surfaces brutes (km<sup>2</sup>) en puissance installée (MW)**

*Pour ce faire :*

**1. Utilisation de facteurs de densité (MW/km<sup>2</sup>) spécifiques à la Nouvelle-Aquitaine (ADEME)**

**2. Pondération avec des « taux de réussite » en fonction des enjeux (DREAL NA)**

→ **surfaces sans enjeu identifié : 1 projet sur 2 (50%)**

→ **surfaces enjeu modéré : 1 projet sur 5 (20%)**

→ **surfaces enjeux forts : 1 projet sur 20 (5%)**

## Les données chiffrées de la V2 du Prototype

	Surfaces disponibles (km <sup>2</sup> )				Estimation des puissances potentielles (1)	
	SANS ENJEU IDENTIFIÉ	ENJEU MODÉRÉ	ENJEU FORT	NON PRÉFÉRENTIELLE	Puissance potentielle minimale (MW)	Puissance potentielle maximale (MW)
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>101</b>	<b>2 493</b>	<b>6 313</b>	<b>11 423</b>	<b>4151</b>	<b>8388</b>
Charente (16)	1	102	361	701	187	378
Charente-Maritime (17)	0	130	408	1 204	223	450
Corrèze (19)	0	32	465	671	142	288
Creuse (23)	15	122	292	806	223	451
Dordogne (24)	2	97	506	281	219	443
Gironde (33)	0	493	638	2 156	626	1266
Landes (40)	0	600	1 533	1 667	944	1908
Lot-et-Garonne (47)	1	42	137	192	76	153
Pyrénées-Atlantiques (64)	1	10	644	1 622	167	337
Deux-Sèvres (79)	13	181	389	933	298	603
Vienne (86)	19	434	609	968	608	1229
Haute-Vienne (87)	49	250	331	222	437	883

Nota : 63 706 km<sup>2</sup> de la région (soit 75 % de la superficie totale) n'est pas propice au développement de l'éolien terrestre en raison de la présence d'habitations (distance des 500 m)

**Zones propices**



## Principes

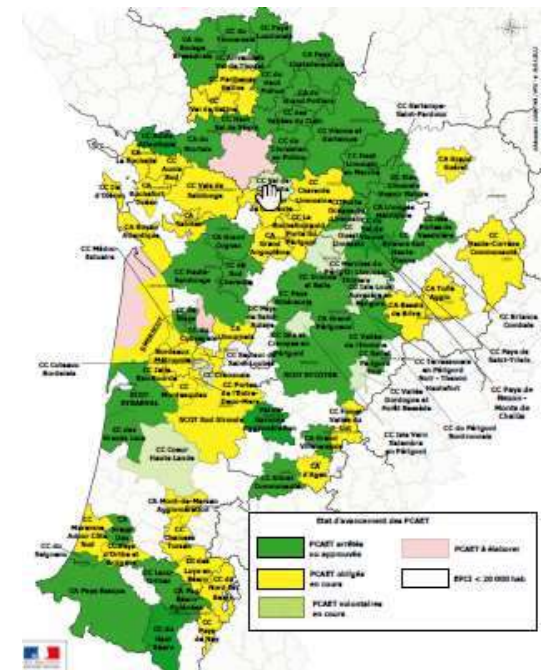
- état des lieux production de chaque énergie renouvelable
- évaluation des potentiels et des objectifs de production chiffrés en 2030
- programme d'actions pour atteindre ses objectifs à l'horizon de 6 ans

## Point sur les PCAET :

- **2** sont approuvés (4B Sud Charente, CA du Grand Cognac)
- **4** en cours d'élaboration
- **1** est volontaire (CC Val de Charente)

## Synthèse

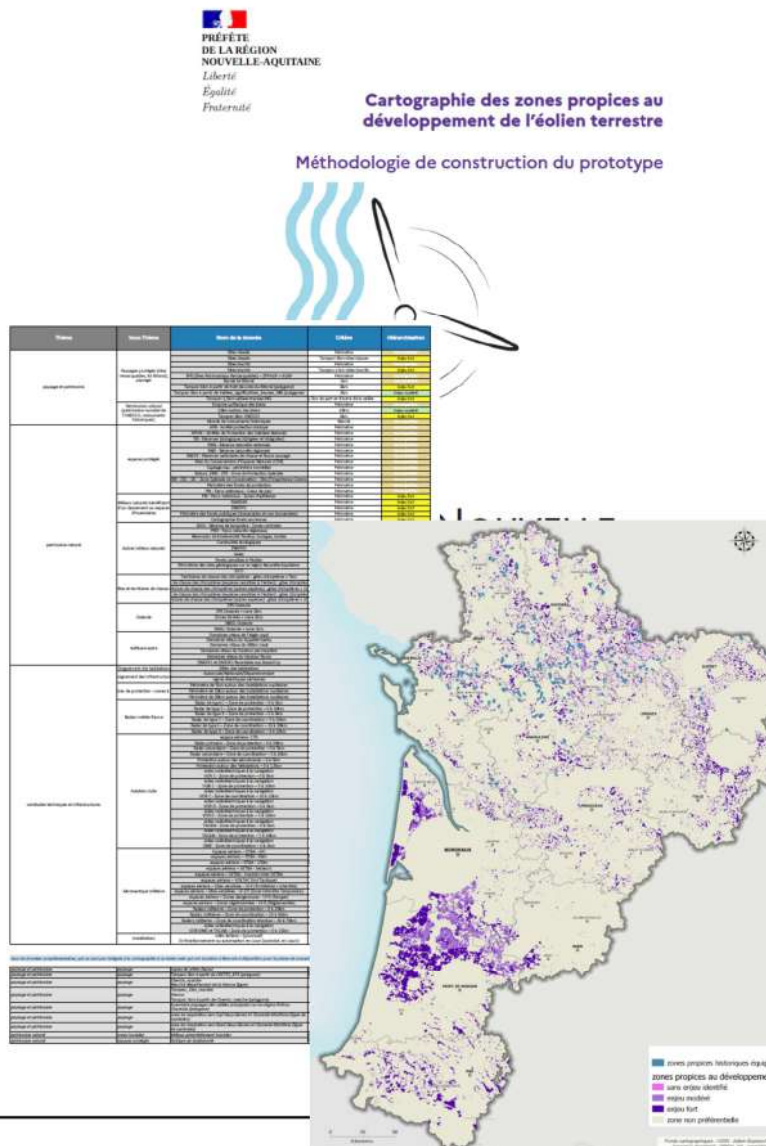
- sur 2 PCAET approuvés, pas d'objectifs chiffrés à atteindre en matière d'éolien
- objectif d'un PCAET approuvé de spatialiser des EnR dont l'implantation d'éoliennes en regard d'enjeux environnementaux
- travailler sur la place de l'éolien dans les PCAET en cours :
  - conseillers techniques ADEME disponibles pour les collectivités
  - articulation avec les 5 démarches TEPOS ou TECV de Charente
  - Modèles économiques type participatif à envisager





# Les documents à disposition

1. Méthodologie de construction du prototype
2. Jeux de données et hiérarchisation
3. Atlas cartographique
4. État des lieux de EnR en Nouvelle-Aquitaine
5. Analyses départementales
6. Analyse régionale
7. Foire aux questions
8. Fiches thématiques :
  - Les éoliennes existantes
  - Les projets participatifs
  - Les retombées fiscales et économiques
  - Les PCAET
  - L'enjeu « Feux de forêts »





## En conclusion

**UN OUTIL PROSPECTIF NON OPPOSABLE**

**UN OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION**

**UNE BASE FACTUELLE POUR LA CONSTRUCTION  
DE STRATÉGIES LOCALES**

**3,2 GW DE PROJETS DÉJÀ AUTORISÉS**

**10 % DU TERRITOIRE DE LA NOUVELLE-AQUITAINE  
PROPICE À L'ÉOLIEN TERRESTRE**

**UN OBJECTIF SRADDET 2030 DE 4,5 GW**

**UN POTENTIEL ESTIMÉ DE 4 GW À 8 GW  
EN NOUVELLE-AQUITAINE**

**L'ÉOLIEN TERRESTRE, UN LEVIER MAJEUR  
POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

**1 PROJET SUR 3 REJETÉ OU REFUSÉ**





**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**FIN**

